République Française

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE





L'an deux mil vingt-trois, le lundi 3 avril à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MARCK s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Présidente-Ordonnatrice du CCAS, en suite de convocation en date du 23 mars 2023.

Étaient présents :

Madame NOËL Corinne - Présidente du CCAS,

Mesdames MILLIEN Sophie, DUMONT-DESEIGNE Véronique, LOUCHEZ Ville de MARCK

Laurence, CARBONNIER Thérèse, DESORT Annie, RINGOT Marie-

Andrée, RIVELON Odile,

Messieurs DUMONT Jean-Pierre, JOLY Jean.

SEANCE

OBJET:

Étaient excusés :

3 AVRIL 2023 (Pouvoir MILLIEN Sophie) MAGNIER Renée

> **BRANLY Sandrine BOUCHEL William**

(Pouvoir LOUCHEZ Laurence) LANGLET Christelle (Pouvoir NOËL Corinne)

HAINAUT Audrey

LEBECQUE Jean-Marc

MAHIEU Micheline.

લ્લ લ્લ લ્લ **CCAS**

APPROBATION DU **COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU CCAS DE MARCK** (Centre Communal d'Action Sociale de Marck)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget du Centre Communal d'Action Sociale de Marck,

Vu la délibération n° CCAS 2023-04-02 portant approbation du compte de gestion 2022 du CCAS de Marck,

CCAS-2023-04-03

Vu la note de synthèse portant sur le compte administratif 2022 du CCAS de Marck, annexée à la présente délibération,

Considérant que le compte administratif 2022 retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes du Centre Communal d'Action Sociale de Marck et, est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Madame la Présidente ne prenant pas part au vote, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE,

Accusé de réception en préfecture 062-216205484-20230403-CCAS-2023-Date de télétransmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/203 OUVE le compte administratif 2022 du budget du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Marck comme suit:

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses 2022	9 884,67	332 446,72	342 331,39
Recettes 2022	11 016,75	339 359,81	350 376,56
RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	1 132,08	6 913,09	8 045,17
RESULTATS ANTERIEURS REPORTES (001 et 002)	13 182,69	5 467,13	18 649,82
RESULTAT DE CLOTURE 2022	14 314,77	12 380,22	26 694,99
Restes à réaliser en dépenses	1 552,00		1 552,00
Restes à réaliser en recettes	0,00		0,00
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2022	12 762,77	12 380,22	25 142,99

(Suivent les signatures) Pour extrait conforme, Le Maire, La Présidente du C.C.A.S,



